

# Bulletin provincial



N°10

2019

25 FEVRIER

## SOMMAIRE

*Page*

### **PERSONNEL PROVINCIAL**

PERSONNEL NON ENSEIGNANT PROVINCIAL :

Erratum : modifications au « *Bulletin provincial n°03 du 14 janvier 2019* » relatif :

1. au Cadre de la Direction générale de l'Action sociale – Modification
2. à la fusion des cadres d'aide en milieu de vie, Service d'Aide précoce (SAP), Service d'Accompagnement (SDAC) et Service d'Accueil familial (SAF), des Tourelles, en un cadre unique dénommé (Service d'aide en milieu de vie provinciaux » avec juxtaposition au cadre de la Direction générale de l'Action sociale (DGAS).
3. au Cadre des Entreprises de Travail adapté juxtaposé au cadre de la DGSA – Modifications. 188

### **TUTELLE ADMINISTRATIVE**

FINANCES :

Edifices du Culte :

Non-approbation de la modification budgétaire 2018 de la Paroisse Saint-Nicolas de SARS-LA-BUISSIÈRE par le Conseil communal de LOBBES. Recours 189

Modification budgétaire n°2 de l'Eglise Protestante de PERUWELZ . 190

\*\*\*\*\*

Inspection générale des Ressources humaines

## **PERSONNEL PROVINCIAL**

—

- OBJET : 1. Cadre de la Direction générale de l'Action sociale – Modifications.  
2. Fusion des cadres d'aide en milieu de vie, Service d'Aide précoce (SAP), Service d'Accompagnement (SDAC) et Service d'Accueil familial (SAF), des Tourelles, en un cadre unique dénommé « Services d'aide en milieu de vie provinciaux » avec juxtaposition au cadre de la Direction générale de l'Action sociale (DGAS).  
3. Cadre des Entreprises de Travail adapté juxtaposé au cadre de la DGAS – Modifications.
- 

## **Personnel non enseignant**

—

## **ERRATUM**

Modifications à apporter au Bulletin provincial n° 3 du 14 janvier 2019 relatif à l'objet repris ci-dessous, en ce qui concerne :

\* la page 68 – « DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE – NOUVEAU CADRE – PERSONNEL DE DIRECTION » - 2<sup>ème</sup> colonne, 2<sup>ème</sup> ligne – « 1<sup>er</sup> Directeur A6 » : il faudra lire 2 au lieu de 1 ;

\* les pages de 73 à 75 sont à supprimer dans leur entièreté car double emploi avec les pages 68 à 70.

Service public de Wallonie  
DG05-FIN-Direction du Hainaut  
Dossier n° 050004/FIN/FE/Recours/Eglise Saint-Nicolas de Sars-la-Buissière/MB2018

## **FINANCES – EDIFICES DU CULTE**

—

Objet : Non approbation de la modification budgétaire 2018 de la paroisse Saint-Nicolas de Sars-la-Buissière par le Conseil communal de Lobbes – Recours.

—

### **Fabrique d’Eglise**

—

Par arrêté du 24 janvier 2019, la décision du Conseil communal de LOBBES du 12 novembre 2018, de ne pas approuver la délibération du 14 octobre 2018 de la Fabrique d’église Saint-Nicolas est confirmée.

Mons, le 25 janvier 2019

*Le Gouverneur,*  
*(s) Tommy LECLERCQ*

Service public de Wallonie  
DG05-FIN-Direction du Hainaut  
Dossier n° 050004/FIN/FE/Pluri/EPUB Péruwelz/MB2018

**F**

**INANCES – EDIFICES DU CULTE**

—

Objet : Modification budgétaire n° 2 de l’Eglise Protestante de Péruwelz.

—

**Fabrique d’Eglise**

—

Par arrêté du 31 janvier 2019, la délibération du 9 novembre 2018, par laquelle le Conseil d’administration de l’Eglise Protestante de PERUWELZ décide d’approuver la seconde modification budgétaire de l’exercice 2018.

Mons, le 1er février 2019

*Le Gouverneur,*  
*(s) Tommy LECLERCQ*